4e ANNEE, No. 20. MANITOBA. SAMEDI, 24 OCTOBRE, 1874.

CONDITIONS D'ABONNEMENT AU "MÉTIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada : on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les Ateliers du Métis ont été transportes à St. Boniface, sur l'Avenue Provencher : un peu au Nord-Est du Collège, dans la Bâtisse du Dr. Pare.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

N. D. Gagnier, Editeur-Proprietaire.



LE METIS.

Samedi, 24 Octobre 1874.

Cour du Banc de la Reine.

L'AFFAIRE LEPINE.

(*Suite.*)

D U. Campbell est assermenté et interrogé par M. Cornish :

Q.—Quel est votre nom, où résidez-vous et que faites-vous ?

R.—Je me nomme D. U. Campbell, réside à Winnipeg, et suis employé comme commis par la Compagnie de la Baie d'Hudson.

Q.—Avez-vous eu connaissance de quelques événements remarquables passés à Winnipeg en 1869 ?

(Le témoin allait commencer sa réponse en signalant l'arrestation de plusieurs personnes chez le Dr. Schultz, le 7 décembre 1869.—au nombre desquelles se trouvait Scott, —lorsque l'hon. M. Chapleau se leva pour s'opposer à la question et à la réponse qui concernaient des faits anterieurs à la dernière arrestation de Scott, opérée le 17 février 1870, après son évasion du Fort. Cette preuve, dit-il, ne pouvant affecter le résultat de la cause, vû l'intervalle de liberté dont avait joui Scott entre ces deux arrestations.

Après quelque discussion, le juge-en-chef, M. Wood, admet cette preuve qu'il déclare cependant n'être pas absolument régulière. Et il ajoute qu'il entendait laisser à la Couronne ou la Défense autant de latitude que possible dans la preuve des différents faits que l'on veut mettre en lumière.

Le témoin continue alors et affirme qu'il a été fait prisonnier le 7 décembre 1869, à la maison du Dr. Schultz, en même temps que Scott et plusieurs autres, à peu près 45 en tout.

Q.—Combien de de temps êtes-vous demeuré prisonnier avec Scott et les autres ?

R.—Scott s'évada de prison au bout de six semaines, et le 13 février 1870 je fus remis en liberté avec une vingtaine d'autres de mes camarades, après avoir prêté serment de neutralité devant Riel, O'Donoghue et autres dont je ne me rappelle plus les noms aujourd'hui. Le reste des prisonniers arrêtés en même temps que nous furent également libérés deux ou trois jours après avoir prêté semblable serment.

C'est deux jours après mon élargissement que j'appris l'organisation d'une troupe d'amis à Kildonan pour venir à notre secours. Le 17, ils furent capturés par les gens de Riel.

J'ai eu souvent l'occasion d'aller au Fort pour y porter des vivres destinés aux prisonniers. Une fois, j'eus quelques difficultés à en sortir. La sentinelle m'arrêta à la porte et me dit qu'il fallait un ordre du Président. Ne voulant pas m'adresser à Riel, on me conseilla de voir l'Adjudant-Général. Je me rendis au bureau de Lépine, parce que c'était lui que l'on désignait généralement sous ce titre, et le rencontrai à la porte. Et m'adressant à lui en anglais, je lui dis que je désirais sortir du Fort ; il fit alors un signe de la main à la sentinelle en parlant français, et celle-ci me laissa passer.

C'était là première fois que je parlais à Lépine. Je n'avais jamais eu l'occasion de le faire durant les dix semaines de mon emprisonnement. Je ne lui ai jamais adressé la parole depuis, et ne puis dire s'il sait l'anglais. Je pense cependant qu'il doit le comprendre, parce qu'il m'a parfaitement compris dans la circonstance que je viens de rapporter.

Q.—Avez-vous eu l'occasion de voir Scott dans vos visites à la prison ?

R.—J'ai vu Scott à chacune de mes visites au Fort, jusqu'au 4 mars 1870, jour où il a été fusillé.

Q.—Veuillez nous dire ce que vous connaissez des détails de cette exécution ?

R.—Le 4 mars au matin, j'étais allé au Fort suivant mon habitude. En entrant, je demandai le capitaine des gardes : on me repondit qu'il était au conseil. Je ne connais pas le nom de ce capitaine. Pendant que je l'attendais, je vis entrer le Révd. M. Young dans la cellule de Scott. Il me donna un message pour M. Smith que je portai à l'instant. A mon retour, je remarquai que le Révd. M. Young. était encore en compagnie de Scott. Peu de temps après. deux ou trois hommes entrèrent aussi dans la cellule de Scott ; l'un d'entre eux portait une corde avec laquelle on lui lia les mains, un autre avait un morceau de coton blanc qui servit à faire un bandeau pour lui couvrir les yeux. On l'amena ensuite, mais avec la permission de ces gens-là, il put dire adieu aux autres prisonniers. Je ne reconnus aucun des soldats qui accompagnaient Scott. Lépine n'était pas du nombre. Je me placai à la fenêtre de la salle des gardes d'où je pouvais voir aller Scott. Il m'est impossible de dire si son escorte marchait en avant ou en arrière de lui ; j'ai vu 10 à 12 personnes sans armes et une vingtaine de soldats avec leurs carabines sur l'épaule, près de la petite porte du Fort. Riel, O'Donoghue, et Lépine, étaient en ce moment à moitié chemin entre l'édifice du centre où j'étais et la petite porte du Fort, se promenant ensemble en causant, pendant que l'on conduisait Scott en dehors du Fort.

Questionné par le Juge

Q.—La maison du centre dont vous venez de parler servait-elle de quartiers-généraux aux officiers ?

R.—Oui.

Questionné par M. Cornish.

Q.—A quelle distance, Riel, O'Donoghue, et Lépine se trouvaient-ils de Scott quand il est passé ?

R.—Scott passa tout pres d'eux. On le conduisit dans la direction de la petite porte du Fort, mais je ne puis dire s'il en sortit, parceque je ne pouvais voir cette porte de la fenêtre où j'étais. Riel, O'Donoghue, et Lépine et les autres personnes que j'avais remarqués disparurent tous dans cette direction. Au même moment je vis une boite que l'on transportait du même coté. Cette boite était de bois brut. Quelques instants plus tard, j'entendis le bruit d'une fusillade. Le peloton de soldats que j'avais vu sortir du Fort, revint bientôt après, ainsi que plusieurs autres personnes, au nombre desquelles se trouvaient Riel, O'Donoghue, et Lépine Ces derniers se dirigèrent du coté Sud de la maison du Dr. Cown où je les perdis de vue. La boite dont je viens parler fut rapportée par cinq ou six personnes qui la soutenaient de leurs mains quoi qu'elle me parut pesante. On transporta cette boite du coté de la résidence du gouverneur McTavish, en tournant le coin. C'est là à peu près tout ce que je connais des événements de cette journée.

Q.—Vous êtes-vous rencontré avec Riel, O'Donoghue et Lépine en aucune autre circonstance ?

R.—Vers le 10 du même mois, désirant avoir un sauf-conduit pour quitter le pays, je rencontrai ces trois messieurs dans la maison du Dr. Cown. Comme je n'avais pu obtenir ma *passe* ce jour-là, j'y retournai en compagnie de deux personnes C'est au bureau de Riel où nous nous rendîmes : celui-ci était seul. Il nous pria de nous asseoir et sortit en fermant la porte sur nous. Pendant les deux heures ou à peu près que l'on nous laissa là, O'Donoghue et Lépine traversèrent la chambre trois ou quatre fois en allant d'un bureau à l'autre ; Riel y passa une couple de fois. Je crois qu'ils se trouvèrent une fois tous les trois ensemble dans le même appartement, mais je ne puis dire s'ils se consultèrent au sujet de nos *passes*. Je m'adressai une couple de fois à O'Donoghue qui me répondit poliment.

Questionné par le Juge :

Q.—Quelle était la position que l'on reconnaissait à O'Donoghue dans le Fort ?

R.—On le disait Trésorier de l'administration de Riel.

Questionné par M. Cornish :

Q.—Savez-vous de quoi parlèrent Riel, O'Donoghue et Lépine, lorsqu'ils se trouvèrent ensemble dans la salle dont vous avez parlé ?

R.—Riel, Lépine et O'Donoghue s'étaient réunis dans cet appartement pour un but que j'ignore.

Q.—Lorsque vous avez eu un second entretien avec Riel, où était Lépine ?

R.—Dans sa chambre. C'était avant que j'eusse obtenu mes *passes*, et je m'adressai à une sentinelle pour parler à Riel. Tout d'abord, il parut mal disposé, puis après s'être promené dans l'appartement qui n'était pas le sien, il ordonna à un secrétaire de préparer les *passes*, lesquelles étaient signées par ce dernier. Ce secrétaire n'était pas, je pense, le secrétaire privé de Riel. Après que l'on m'eût remis ces *passes*, je sortis.

Q.—Avez-vous vu le prisonnier au Fort ?

R.—Je l'ai vu souvent durant les six semaines que j'y ai passées.

Q.—Exerçait il quelqu'autorité ?

R.—Le 9 de décembre, je pense, il donna des ordres, conjointement avec Riel et O'Donoghue, pour faire hisser leur pavillon à fonds blanc avec la fleur de lis et le trèfle, sur un mat qui se dressait à l'intérieur du Fort.

Q.—Qui semblait présider ?

R.—Riel.

Q.—Etait-ce une cérémonie militaire ?

R.—Oui.

Q.—Est-ce que l'on y prononça des discours ?

R.—Oui, Riel parla pendant que l'on hissait le drapeau.

Q.—Savez-vous ce qu'il a dit alors ?

R.—Non.

Q.—Riel, Lépine et O'Donoghue portaient-ils des uniformes ?

R.—Non, mais on voyait par leurs gestes et leurs actions qu'ils étaient les chefs.

Q.—Qui a donné le signal de la retraite ?

R.—Je l'ignore.

Q.—Est ce qu'il y avait quelqu'un à cheval ?

R.—Non, personne.

Q.—Connaissez-vous d'autres circonstances où le prisonnier a exercé son autorité ?

R.—Oui, et c'était à la suite d'un ordre donné par Riel pour mettre un prisonnier aux fers—un nommé Hallet—maintenant décédé. Ce dernier, étant allé se chauffer dans la salle des gardes. Riel le vit et s'écria : "Pourquoi permet-on à ces chiens de venir se chauffer ?" Hallet riposta en accusant Riel d'être l'auteur de tous les troubles, et ce dernier commanda alors de le mettre aux fers. Aussitôt, Hallet retourna dans la salle de ses camarades qui, étant instruits du fait, décidèrent de s'opposer à l'exécution des ordres de Riel. Riel et Lépine firent entourer notre prison par les soldats, et ce dernier s'étant approché, un revolver à la main, de la porte de notre appartement, il enjoignit à Hallet de sortir. L'un des prisonniers, M. Frank Lynn, résidant sur l'Assiniboine, saisit Lépine, qui fut aussi tiré en arrière par le Capt. de la Garde.

Les gardes se tenaient là avec leurs fusils et leurs baïonnettes, prêtes à obéir aux ordres. M. Smith, l'un des prisonniers, ayant essayé de sortir en ce moment, dût reculer devant une baïonnette qui frola son vêtement et s'enfonça dans le mur.

Le Capt. des Gardes, après avoir fermé notre porte, revint à nous pour nous conseiller de laisser sortir Hallet qui ne serait pas molesté.

A cette condition, Hallet suivit le capitaine et fut mis aux fers, seul dans une chambre, sur l'ordre de Riel et de Lépine.

Q.—Est ce qu'il y avait du feu dans cette chambre ?

R.—Non, et la fenêtre était brisée : le thermomètre pouvait indiquer à peu près 30 degrés au-dessous de zèro ; il resta là environ trois semaines.

Hallet était âgé d'environ 60 a 65 ans ; il portait un par-dessus.

Q.—Est ce qu'il y avait un lit ?

R.—Il y avait des robes de buffle et une couverte.

Q.—Est-ce qu'il y avait du feu dans vos chambres ?

R.—Non.

Questionné par le Juge :

Q.—Quand Hallet est il mort ?

R.—Il y a un an.

Q.—Le traitement qu'il a subi, selon vous, en prison, a-t il pu abréger ses jours ?

R.—Je le pense : il avait été malade jusqu'à six ou huit mois avant sa mort. Avant cette époque, il pouvait sortir, mais il n'était pas bien.

Q.—Savez-vous de quoi il souffrait ?

R.—Non : son esprit s'était affaibli, et je ne sais s'il avait recouvré l'usage entier de ses facultés mentales, au moment de sa mort.

Transquestionné par l'hon. M. Royal.

Q.—Etiez-vous à Kildonan, lorsque les gens du Portage sont allés là ?

R.—Non, j'étais à Winnipeg, commis chez le Dr. Schultz.

Q.—Les avez vous vus ?

R.—Oui ; ils furent rencontrés par d'autres gens de Kildonan et d'en bas, à Queen's Hotel, près de la maison de Schultz : les hommes du Portage étaient au nombre de 30.

Q.—De combien d'hommes se composait la force du Fort qui a opéré des arrestations chez Schultz ?

R.—De 20 cavaliers et de 60 autres environ : ils étaient dispersés ça et là : je n'ai reconnu aucun des cavaliers.

Q.—Etes vous allé souvent au Fort ?

R.—Oui, je visitais les prisonniers pour leur donner des vivres.

Q.—Avez-vous reçu quelque argent pour cela du Gouvernement Provisoire ?

R.—Non.

Q.—Qui payait alors ?

R.—Nombre de personnes, entre autres, MM. Ashdown, Archibald, Miller et Chisholm.

Les prisonniers recevaient des vivres du dehors.

Schultz n'était pas alors dans le pays.

Q.—A qui vous adressiez-vous pour distribuer ces vivres ?

R.—Au capitaine des gardes que je ne connais pas.

Q.—Vous avez eu, dites vous, un certain jour, quelque peu de difficulté à sortir du Fort ?

R.—Oui, mais je m'adressai à Lépine qui m'avait vu venir et qui fit un geste et adressa un mot, inintelligible pour moi, à la sentinelle. Puis je passai.

Q.—Avez vous vu le Révd. M. Young dans la prison ?

R.—Oui, je le vis dans une salle avec Thomas Scott, à $10\frac{1}{2}$ h. a. m.

Q—Où étiez vous ?

R.—Dans la cour, avec les gardes, au nombre de 10 à 12.

Q.—Avez vous parlé à M. Young ?

R.—Oui, nous avons parlé de ce qui allait se passer. Il me dit qu'il avait eu une entrevue au Conseil avec Riel, Lépine et O'Donoghue, pour demander un sursis de l'exécution de Scott. On le lui avait refusé et il me pria d'aller voir à ce sujet le Commissaire Smith. Je partis donc.

M. Smith était connu comme l'agent du gouvernement canadien, dont il avait apporté la proclamation.

Q.—M. Young vous a-t-il prié d'aller voir M. McTavish ?

R.—Non.

Q.—Avez-vous vu M. Smith ?

R.—Oui, et il parut surpris de ce que je lui annonçai ; il demeurait à l'intérieur du Fort, et n'avait pas de garde à sa porte.

Il promit d'intercéder en faveur de Scott.

Q.—Savez-vous si la porte située au Nord du Fort était gardée par les sentinelles ?

R.—Je ne saurais le dire.

Q.—A votre retour à la prison, M. Young était-il avec Scott ?

R.—Oui, et Lepine n'y était pas.

Q.—M. Young accompagnait-il Scott lorsqu'il sortit ?

R.—Oui, mais je ne le suivis pas ; je les perdis de vue au coin de la bâtisse.

M. Young marchait en avant, je pense, avec Scott, qu'il tenait par le bras.

Q.—Avez-vous vu quelqu'un marcher en avant ou en arrière de Scott et M. Young ?

R.—Trois hommes marchaient en arrière ; ils n'étaient pas armés.

Q—Si Lépine eût été l'un d'eux, l'eussiez-vous reconnu ?

R.—Je le pense ; en tous cas, je ne puis dire qu'il était là.

Q.—Avant la descente de Scott, vous avez vu, dites-vous, trois hommes se promener dans la cour ?

R.—Oui, c'étaient Riel, Lépine et O'Donoghue : ils marchaient entre la maison du Dr. Cown et celle de M. McTavish : il y avait d'autres personnes, qu'ils semblaient commander par leurs mouvements.

Q.—Par où regardiez-vous ?

R.—Par la fenêtre.

Q—Avez-vous entendu quelque commandement ?

R.—Non.

Q. | Pouviez vous voir la porte situé du côté de M. McTavish ?

R.—Non.

Questionné par le Juge :

Q.—Avez-vous vu Lépine, O'Donoghue et Riel après que Scott et M. Young eurent passé dans la cour ?

R.—Après que MM. Scott et Young eurent passé près de la maison de M. McTavish pour se diriger vers la porte, et que je les eûsse perdus de vue, je remarquai Riel, O'Donoghue et Lépine, parlant avec d'autres soldats et allant dans la direction de la porte.

Et avant que les trois hommes dont j'ai déjà parlé entrèrent pour attacher Scott, je vis Riel, O'Donoghue et Lépine, près de la maison du Dr. Cown et venant à la rencontre des premiers.

Questionné par l'hon. M. Royal

Q.—Les trois hommes qui accompagnaient Scott, et Young étaient-ils armés ?

R.—Non.

Q.—Avez-vous vu quelqu'un suivre Riel ?

R.—Oui, six soldats armés et suivis de plusieurs personnes, 30 à peu près.

Q.—Comment défilait le cortège ?

R.—Je crois que Riel suivait Scott : il n'était pas armé.

Lépine, O'Donoghue et Riel étaient dans la foule qui suivait.

Q.—Avez-vous entendu quelque chose ?

R.—Oui des coups de fusil, et peu après, j'aperçus plusieurs hommes portant une boite faite de planches brutes.

Q.—Où étiez-vous quand le drapeau fut hissé ?

R.—A 40 ou 50 pieds du mât.

Q.—Qui a parlé ?

R.—Riel seul.

Q.—Avez vous compris ?

R.—Non, mais James Stuart et Charles Mair, qui comprenaient le français, interprétaient ses paroles.

Q—Est-ce que Riel, Lépine ou O'Donoghue portaient des fusils ou autres marques de distinction ?

R—Non.

Q.—Qui appeliez-vous soldats ?

R.—Ceux qui portaient des armes.

Q.—Quand fut hissé ce pavillon ?

R.—Le 9 de décembre.

Q.—Quand eut lieu l'incident Hallet ?

R.—A la fin de Janvier.

Q.—Savez vous si Hallet avait servi de guide au Col. Dennis entre Fort Garry et Pembina ?

R.— Je sais qu'il est allé à Pembina avec le Col. Dennis : c'était à peu près à l'arrivée de M. McDougall.

Q.— Savez-vous s'il avait été employé par la Commission des Frontières, s'il avait eu un contrat ?

R.—Oui.

Q.— N'a-t-il pas eu de difficultés avec le Commission au sujet d'un réglement de comptes ?

R.— Je l'ignore.

Q.— N'avez-vous pas entendu dire l'automne dernier, que Hallet avait perdu une somme d'argent assez élevée qu'il dût rembourser ?

R.— Oui, je l'ai appris par les journaux.

Q.— Et n'est-il pas vrai que Hallet s'est suicidé peu après ?

R.— Oui.

Q.— Vous dites que son esprit était affecté ?

R.— Oui, affaibli.

Q.— Quel âge avait-il ?

R.— 60 à 65 ans.

Q.— Etait-ce un homme fort, robuste ?

R.— Oui.

Le Très Révérend M. Robert Macrae, Evêque de la Terre de Rupert, est assermenté et interrogé par M. Cornish :

Q.— Veuillez relater ce qui s'est passé en 1869-70 concernant l'exécution de Scott ?

R— Je demeurais alors à Winnipeg. Riel et ses amis avaient formé une organisation dont les membres se recrutaient parmi les métis et s'étaient emparé du Fort Garry, par la force des armes.

La force qu'il commandait lui permettait alors d'exercer sur le pays tout entier un contrôle général ; vers la fin de 1869 et au commencement de 1870, ils arrêtèrent un grand nombre de personnes détenus comme prisonniers dans le Fort.

Scott était au nombre de ces prisonniers.

Q.—Les autorités consentirent-elles à l'occupation du Fort par Riel ?

R.—Non, Riel et ses amis en avaient pris possession par la force des armes et continuèrent de l'occuper ainsi contre la volonté du gouverneur McTavish, qui représentait alors légalement l'autorité suprême dans le Nord Ouest. A cette époque, le gouverneur était malade et ne pût offrir aucune résistance sérieuse.

Q.—Etes-vous allé au Fort durant son occupation par Riel ?

R.—J'y allais presqu'à chaque semaine pour visiter le gouverneur McTavish. Et je pense m'y être rendu une couple de fois seulement pour conférer avec Riel au sujet de certaines difficultés. Aussi, je me souviens d'y être allé en compagnie du Rév. M. Young, du juge Black et de M McLean, pour solliciter de Riel l'élargissement des prisonniers. Et plus tard encore, pour lui demander remise du cadavre de Scott. C'était le lendemain de l'exécution du défunt, et j'étais accompagné du Révd. M. Young.

Nous avons rencontré Riel et O'Donoghue, mais je ne me souviens pas d'avoir vu Lépine.

Riel refusa de nous donner les dépouilles de Scott.

Q — Quelle position prit le conseil d'Assiniboïa durant ces troubles ?

R.—Au début des troubles, le secrétaire du conseil convoqua une assemblée sur l'ordre du Gouverneur : mais la maladie empécha ce dernier d'assister à nos séances. Lors de notre première réunion, nous discutâmes longuement la situation du pays. Et le conseil en arriva à la conclusion, qu'il n'était pas possible de songer aux mesures violentes. Car cela devait, disait il, sans-doute provoquer le soulevement en masse des métis français contre les métis anglais qui se trouvaient en minorité. Dans les circonstances, cet antagonisme, cette division lui semblait imprudente. Voilá quelle était l'opinion du conseil.

Pour moi qui ne connaissait pas précisement la force respective des deux partis, je différai d'avis avec le reste de mes collègues.

Après cette séance. l'on fit des efforts, mais inutilement, pour engager les insurgés à se disperser.

Durant le cours du mois de Novembre 1869, je crois, le gouverneur apprit que les métis français avaient convoqué une assemblée dans le but de discuter l'état des affaires de ce pays, et que l'on avait invité un certain nombre de délégués anglais. Pour prévenir tous désordres et aussi pour donner plus de force à ces derniers, le gouverneur lança sous sa propre responsabilité, une proclamation qui devait être lue à ce meeting et distribuée à tous.

[Cette proclamation est alors produite devant le tribunal et lecture faite aux jurés en anglais et en français.]

Cette proclamation n'eut pas l'effet que l'on en attendait : les métis français n'en firent nullement cas

Nous avions eu deux ou trois séances du Conseil d'Assiniboia durant les quelques semaines qui précédèrent la publication de cette proclamation, mais nous avions cessé à cette date de siéger. Je le pense du moins.

Je ne sais pourquoi le gouvernement n'assemblait pas le Conseil. Il avait apparemment perdu tout contrôle sur les habitants de ce pays. Je lui écrivis dans le temps une lettre pour le prier de réunir tous ceux qu'il lui plairait d'imiter, afin d'agir de concert, vû la gravité de la situation, et pour donner plus de prestige et de force aux décisions du pouvoir exécutif qu'il exerçait seul. Car le Conseil d'Assiniboia n'avait aucun caractère exécutif.

Je l'assurais que, pour moi, je serais toujours disposé à répondre à son invitation ; il ne fit cependant rien de ce que je lui conseillais.

Après l'arrivée des troupes, le Conseil d'Assiniboia s'assembla de nouveau. Je ne me rappelle pas les noms de ceux qui assistaient à cette séance, dont le but était de s'entendre pour présenter une adresse au gouverneur McDougall que l'on attendait

Et lorsque le Col. Wolseley et l'expédition qu'il commandait furent entrés dans le pays, l'hon. M. D. A. Smith, devenu administrateur de la Cie. de la Baie d'Hudson par la mort du gouverneur McTavish en juillet 1870, prit possession du Nord Ouest au nom de Sa Majesté.

Et moi, en ma qualité de membre du Conseil, j'assermentai 200 à 300 constables spéciaux pour le maintien de la paix publique.

Transquestionné par l'hon. M. Royal :

Q.—Quelle a été la cause des premiers troubles dans le Nord-Ouest ?

R.—La crainte des métis au sujet de leurs réserves a été l'une des premières causes du mécontentement. A ce propos, j'ai eu une discussion avec Riel, qui désirait une entente pour assurer aux métis, d'une façon non-équivoque, les réserves qu'ils réclamaient Sur ce point, nous différions d'avis, ainsi que sur celui de l'érection d'une Province à laquelle je m'opposais

Q—Combien de fois le Conseil d'Assiniboia a-t-il siégé vers l'époque des troubles, et quels ont été les ordres du jour de ces assemblées ?

R.—Nous avons eu deux ou trois séances du Conseil, et la discussion roulait toujours sur l'état du pays. Le gouverneur McTavish et le juge Black avaient invité Riel et Bruce à l'une de ces séances, tenue, je pense, durant le mois d'Octobre, pour expliquer à ces messieurs le transport de la province par le gouvernement impérial, ainsi que la Cie. de la Baie d'Hudson au gouvernement impérial, et aussi pour les engager à se soumettre à ces conditions, à essayer de faire accepter par les métis le nouvel ordre de choses, et les empêcher de violer les lois en aucune façon.

Q.—Les métis français étaient-ils représentés à la séance du Conseil d'Assiniboia, où il fut décidé de présenter une adresse au gouverneur McDougall ?

R.—Je pense qu'il n'y avait au Conseil que des membres anglais, et seul un nommé Dease refusa de la signer, alléguant que le peuple ne l'approuverait pas.

La population métisse française n'avait pas voix au chapitre du Conseil ?

Q.—Qui avait convoqué cette assemblée, et quand eut-elle lieu ?

R.—Par l'ordre transmis, je pense, par M. D. A. Smith, au secrétaire M. Bond, successeur de feu M. Schmidt. Elle eut lieu le lendemain de l'arrivée de M. McDougall.

Q.—Ce M. D. A. Smith est-il le commissaire du gouvernement du Canada, et celui qui fit demander aux habitants des différentes paroisses d'envoyer des représentants à la Convention de mars ?

R.—C'est le même, et c'est lui qui exerça le pouvoir exécutif jusqu'à l'arrivée des troupes.

Q.—Le Conseil d'Assiniboia a-t-il tenu aucune séance après la prise du Fort et avant l'arrivée des troupes ?

R.—Je pense que nous en avons tenu une au mois de novembre 1869.

Q.—Cette séance fut elle troublée en aucune façon ?

R.—Non, mais elle avait été convoquée dans l'ancienne Cour de Justice en-dehors des murs

Q.—Existe-t-il des procès verbaux des séances du Conseil ?

R.—Les procès verbaux étaient toujours dressés et conservés soigneusement.

Q.—Vous avez dit que le Conseil d'Assiniboia n'avait aucun caractère exécutif, mais n'est-il-pas vrai qu'il nommait aux charges publiques et donnait les contrats ?

R.—Je me rappelle en effet que le Conseil d'Assiniboia a fait certaines nominations et donné des contrats, msis il agissait en cela conjointement avec le gouverneur qui était censé nous consulter seulement et prendre l'initiative dans tous les autres relevant du pouvoir exécutif.

Q.—N'est-il pas à votre connaissance que, vers le mois de novembre 1869, le gouverneur McTavish a entamé des négociations avec Riel et son gouvernement au sujet d'un emprunt d'argent que ceux-ci voulaient faire ?

Deuxieme Incident.

Cette dernière question de l'hon. M. Royal soulève un deuxième incident. Laissons la parole au Président du tribunal :

Le Juge.—M. Royal, je suis obligé de mettre fin à cet interrogatoire. Car je crois que toute cette preuve est illégale. Je m'y serais opposé auparavant, mais je connais la latitude que l'on doit donner pour les transquestions, surtout à la défense.

L'Hon. M. Royal. — Mais, Votre Honneur, je ne fais que suivre de point en point la preuve de la Couronne. La Cour n'a pas voulu que le témoin donnât son opinion sur la condition du gouvernement d'Assiniboia. Je me restreins à lui demander des faits, qui, je le crois, devront aider la cour et le jury à se former une idée exacte de l'état du territoire, lors des événements auxquels le prisonnier s'est trouvé lié.

Le Juge.— Alors M. Royal, vous allez ouvrir la porte à une enquête interminable sur chacun des actes du prétendu gouvernement dont votre client faisait partie : il faudra parler dans ce cas, de l'enlevement des marchandises, des vins, de l'argent, des livres mêmes de la Compagnie.

L'Hon. M. Royal.— Est-ce notre faute si l'on nous conduit sur ce terrain ? Sa grandeur, l'evêque de Rupert a parlé des déprédations, des violences, des impositions du gouvernement provisoire : et j'essaie de prouver qu'au lieu de cela, on a négocié des emprunts avec lui ; je crois donc établir une preuve très légale et je la continuerai á moins que la cour ne prenne sur elle de nous le defendre.

Le Juge.—Voici, M. Royal, ce que dit Archibald, ce que disent les auteurs, à l'endroit des transquestions : on les permet pour attaquer un témoin, sa crédibilité, son caractère ou la fidélité de sa mémoire, et je ne sache pas que cette régle puisse s'appliquer aux question que vous posez en ce moment.

Ici une discussion s'engage entre le Juge et l'Hon. M. Royal, sur les événement de 1869-70, sur les biais et malentendus de la politique, sur la loyauté de la population, etc etc.

Cette digression dure une dizaine de minutes et les jurés ébahis de se voir tranportés sur un théâtre politique, ont l'air de se demander si l'on ne songe pas à les congédier.

Le Juge.— Messieurs, vous pouvez bien essayer de déprécier la valeur d'un témoignage quelconque, mais je crois que votre question est illégale, elle ne tombe pas dans la catégorie que je viens d'indiquer.

L'Hon. M. Chapleau.—Bien au contraire, Votre Honneur, la question est ce qu'il y a de plus légal. Le témoin a dit que le gouvernement provisoire n'avait jamais été reconnu

de facto, et que le gouverneur McTavish le repudia. Eh bien, ne pensez vous pas que la preuve de negociations, pour un emprunt d'argent, entre le gouverneur et Riel, comme Président, porte atteinte à l'exactitude des declarations du témoin.

Le Juge.—Un gouverneur malade, emprisonné et gardé à vue chez lui ! Ne savez-vous pas que cette preuve de l'existence du gouvernement provisoire et de la connivence de qui que ce soit pour la faire reconnaitre, équivaudrait à une preuve de trahison contre Riel et le prisonnier qui l'ai fait !

L'Hon. M. Chapleau.—Eh bien ! c'est par là qu'on aurait dû débuter pour être logique. Nous n'aurions pas eu le triste spectacle de voir la Couronne se dissimuler derrière une demande de procédés judiciaires, par des particuliers, pour atteindre ceux qu'elle semble n'avoir eu le courage, ni de poursuivre, ni d'absoudre résolument. Votre Honneur admettra que la défense se trouve dans une position tout-à-fait extraordinaire. La Couronne a démontré avec l'assentiment du Tribunal l'existence d'un mouvement politique que l'on qualifie d'insurrectionnel ; on a prouvé l'arrestation d'un grand nombre de citoyens et leur captivité avec une élégie sur les misères qu'ils ont dû subir. On instruit le procès d'une moitié de la population pour son opposition armée a un état de choses politique, que la Couronne admet elle même avoir été tout à fait chancelant ; on fait un crime aux chefs de ce mouvement d'avoir provoqué l'insurrection, et on leur reproche d'avoir commis des depredations et tue un homme ; on confond tout dans une même accusation contre le prisonnier qui ne serait, au pis-aller, coupable que d'obeissance passive à une autorité absolue, d'après la preuve de la Couronne Et quand le prisonnier, tout surpris de tant d'accusations dirigées contre lui, demande à prouver que le chef du mouvement, dans lequel, comme tant d'autres, il a été emporte, a vu son autorité reconnue par le pouvoir d'alorsse dessaisissant volontairement de la direction des affaires, on lui crie de prendre garde, qu'il se pose en coupable de haute trahison !

De deux choses, l'une : accusez le de haute trahison de suite, et il se défendra en essayant de prouver la justification politique et sociale du mouvement auquel il a pris part. Ou bien, qu'on l'accuse simplement de la mort de Scott, et qu'on ne fasse pas retomber sur lui la responsabilite de tous les événements politiques de cette époque.

Certes, ce doit être un étrange sentiment qu'éprouve le prisonnier,—lui qui se sent parfaitement innocent de toute participation aux actes qui ont amené ce que l'on dit être la mort de Scott,—en entendant la Couronne lui reprocher ici comme un si grand crime sa solidarité dans un mouvement que les organes officiels de Sa Majesté ont dejà proclamé être tout-à-fait pardonne et oublié !!!

Le témoin a dit en réponse à la Couronne que le gouverneur McTavish n'avait jamais reconnu en aucune façon l'existence du gouvernement provisoire, ni la position de Riel. Eh bien ! n'a-t-on pas le droit de lui demander s'il a eu connaissance des relations du gouvernement de la Baie d'Hudson avec Riel et son administration, comme par exemple d'une lettre comme celle-ci signée par le gouverneur McTavish :

Fort Garry, 18 mars 1870.

Monseigneur,

Je n'ai pas encore vu le Président Riel, et je désire vivement savoir s'il se tient à distance, jusqu'à ce que je lui écrive, ou s'il s'attend qu'il ait le loisir nécessaire pour m'écrire. Dois-je lui écrire ou lui demander de venir me voir, vu que j'ai depuis longtemps pris une décision sur le sujet dont j'ai conféré avec lui lors de notre dernière entrevue. Je sais que l'ai offensé en lui demandant de *venir me voir*, et je ne désire pas le blesser. En même temps, aucun sentiment de vanité déplacée ne saurait m'empêcher de lui en faire la demande maintenant. L'expression du simple désir de me mettre en communication avec lui ou non suffira. Mais je préfererais consentir à l'emprunt personnellement, ainsi qu'on l'a pensé d'abord, et j'aimerais en même temps lui parler de ses communications avec le Fort Ellice et autres postes. Je crains qu'il ne vous soit difficile de comprendre ce griffonnage.

Espérant que vous m'excuserez de vous avoir dérangé aujourd'hui et tant d'autres fois, je vous prie de me croire avec des sincères sentiments de reconnaissance

Votre très-dévoué,

[Signé,] W. McTavish.

Le Très Revérend
Evêque de St Boniface.

Si des gens de la position de M. McTavish acceptent l'autorité de Riel, doit-on être surpris de ce que le prisonnier ne l'ait pss repoussée. Et la défense n'a-t-elle pas le droit de se prévaloir de ces faits pour excuser l'obéissance de Lépine aux ordres du chef du gouvernement. Si le prisonnier n'a fait qu'obéir à un commandement supérieur, on ne saurait le trouver coupable, à moins que l'on ne commence par accuser et convaincre de trahison ses superieurs en autorité.

Le Juge.—Je ne comprends pas bien.

L'Hon. M Chapleau.—Je réclame l'indulgence de la Cour pour la difficulté avec laquelle je m'exprime en anglais. En partant de Montréal pour venir defendre le prisonnier, je croyais avoir vu dans les Statuts fédéraux et ceux de Manitoba que la langue française était acceptée par les tribunaux de cette province. Je vois que je me suis trompé. Je n'en accuse pas Votre Honneur ; la responsabilité en retombe sur ceux qui font observer les lois fédérales. Mais au moins, que Votre Honneur ne soit pas surpris, si je ne suis pas aussi précis et aussi clair que je le serais dans la langue que je parle. Dans tous les cas, je suis sûr d'avoir été compris par la Cour.

Le Jugè.—Eh bien ! M. Royal, je n'insisterai pas, et vous pouvez poser votre question.

M. McCrae.—Je sais qu'il y a eu des négociations pour un emprunt de plusieurs milliers de piastres avec le soi-disant gouvernement de Riel.

James McBean est assermenté puis interrogé par M. Cornish :

Q.—Où demeurez vous ?

R.—Au Portage depuis 12 ans.

Q.—Vous souvenez vous du 17 fevrier 1870 ?

R.—Oui, je fus fait prisonnier ce jour là par le parti de Riel, en arrière de la ville. J'appartenais au parti du Portage.

Q.—Qui commandait ce parti ?

R.—Je l'ignore.

Q.—Connaissiez-vous le prisonnier?

R.—Oui, mais je ne l'ai vu qu'au Fort, où il se promenait avec Riel.

Q.—Que fit on de vous au Fort ?

R.—Nous fûmes fouillés, mais je ne sais sous les ordres de qui.

Q.—Combien de temps y êtes vous resté ?

R.—Deux mois.

Q.—Connaissiez vous Thos. Scott ?

R.—Oui, il était prisonnier avec nous.

Q.—Savez-vous ce qui s'est passé le 4 mars ?

R.—Scott fut amené au dehors pour être fusillé. Le Rév. M. Young était présent, ainsi que le prisonnier et deux autres.

Le défunt avait les mains liées et un mouchoir sur la tête ; il m'a semble que Lépine dirigeait le parti qui a sorti Scott de prison ; c'est la dernière fois que je le vis.

Q.—Ou étiez vous alors ?

R.— J'étais dans la chambre des prisonniers qui se trouvait vis-à-vis de celle de Scott

Q.— Savez-vous ou le parti s'est dirigé ?

R.— Je l'ignore. Je n'ai rien vu après la sortie de Scott.

Q.— Avez vous vu quelqu'un donner des ordres dans la salle des gardes ?

R.— Non.

Q.— Voyiez-vous le prisonnier durant votre détention ?

R.— Oui, souvent, mais je ne lui ai jamais parlé

Q.— Comment êtes vous sorti de prison ?

R.— Après avoir juré obéissance au Gouvernement Provisoire.

Q.— Devant qui ?

R.— Je ne le sais : Ils étaient plusieurs au nombre desquels le prisonnier

Q.— Où êtes vous allé alors ?

R.— Je partis pour la Prairie du Cheval Blanc où je donnai mon sauf-conduit à la garde qui se trouvait là.

Q.—Combien y avait-il de prisonniers dans votre chambre ?

R.—Dix sept.

Q.—Quelles étaient les dimensions de votre chambre ?

R.—Elle était longue d'à peu pres seize à dix-sept pieds, et large de dix à douze pieds.

Q.—Quelle nourriture vous donnait-on ?

R.—La garde nous donnait du pémican, et nous recevions des vivres de nos amis du dehors.

Q.—Vous rappelez vous avoir vu Lépine donner des ordres ?

R.—Non.

Transquestionné par l'hon. M. Chapleau :

Q.—Avez-vous eu quelques relations avec le prisonnier et l'avez vous vu donner des ordres ?

R.—Non.

Q.—Dans quelle salle étiez-vous le 4 mars ?

J'étais dans une autre salle que celle de Scott ; la porte ouvrait sur la salle des gardes qui avait environ vingt pieds carrés et où se trouvait un poêle.

Q.—Vous ne savez pas, dites-vous, qui commandait le parti qui vous a arrêté ?

R.—Non

Q.—Avez vous vu O'Donoghue ?

R.—Non.

Q.— Ne vous rappelez vous pas avoir dit devant le juge Betournay, que vous l'aviez vu ?

R.— Non.

R.— Avez-vous parlé aux témoins depuis l'ouverture du procès ?

R.—Oui, mais il n'en a pas été question.

Q.— Pouviez vous voir l'escalier où Scott descendit ?

R.— J'ai pu le voir passer devant ma chambre dont la porte était ouverte. M. Young était d'un coté et de l'autre marchait un personnage que je ne connais pas. Ce dernier était un homme de moyenne taille. Nous regardions tous passer Scott et la porte de notre chambre fut ensuite fermee.

Q.— Avez-vous entendu la voix de Riel en dehors près de l'escalier ?

R.— Non, et si quelqu'un eût parlé, je l'aurais entendu.

Q.— Connaissiez vous M. Campbell ?

R.— Oui, et il n'était pas prisonnier le quatre mars ; je ne l'ai pas vu passer avec le Révd. M. Young et Scott. C'est lui qui nous apportait des vivres

Q.— Avez-vous vu quelqu'un dans la chambre de Scott par votre porte ?

R.— Non.

Q.— Est-ce que d'autres que le Révd. M. Young suivaient Scott ?

R.— Trois autres personnes. Un grand et deux petits hommes, lesquels n'etaient pas armés. Personne ne leur parlait ni les commandait.

Q.— Connaissiez-vous la voix de Riel ?

R.— Oui, et je ne l'ai pas entendue

William Chambers, est assermenté et interrogé par M. Cornish.

Q.—Où demeuriez vous en 1869 et 1870 ?

R.—Je demerais à Winnipeg, où je réside encore actuellement.

Q.—Savez-vous s'il y eut des prisonniers au Fort en 1869 ?

R.—Oui

Q.—Connaissiez-vous Scott ?

R.—De vue seulement ; je savais qu'il était prisonnier au Fort.

Q.—Quant avez vous vu Scott la dernière fois ?

R.—Au dehors du Fort, à l'est ; il y avait plusieurs personnes qui le conduisaient hors de la porte. Je ne connaissais pas ces derniers. Scott s'avança sur le chemin, au nord de la ville, s'agenouilla sur la neige et pria avec M. Young : puis, il se leva et fut conduit à l'est à une distance d'environ vingt ou trente verges. En ce moment, je vis sortir de la porte un peloton de soldats portant des fusils. Et ils allèrent se ranger en face de Scott agenouillé a trente pas environ.

Quelqu'un semblait commander ; on le nommait Lépine. C'est celui-ci qui se tenait à côté du peloton de soldats et qui prit un mouchoir d'une main et le laissa tomber dans l'autre, ce qui fut le signal du feu.

Scott étant tombé, la foule l'entoura et l'un des soldats tirant un revolver le lui décharges dans la tête. Le défunt s'écria alors "Oh mon Dieu, je suis frappé".

J'ai vu du sang sur le linge qui lui enveloppait la tête, mais non pas sur la neige.

J'ai remarqué, près du cadavre, une boite carrée : je ne sais ce que l'on en fit.

Q.— Etiez-vous loin de Lépine quand il laissa tomber son mouchoir d'une main dans l'autre ?

R.— Environ trente pas ; je me trouvais à quatre pieds du peloton de tir.

Il y avait de cent cinquante à deux cents personnes sur la scene de l'exécution ; j'étais au premier rang. C'était je pense le côté droit de Lépine que j'appercevais : je n'ai pas remarqué son habit : je ne sais s'il avait un pardessus, ni s'il avait un casque ou un chapeau : non plus s'il portait une ceinture. Il n'avait pas de fusil.

J'étais tout près de Scott quand le coup de pistolet fut tiré, et je ne me rappelle pas avoir revu Lépine après l'exécution.

Questionné par le Juge :

Q.—Comment Scott tomba-t-il ?

R.—Sur la figure qui était tournée vers l'Assiniboine. Le coup de pistolet a été tiré dans l'oreille gauche. Avant la décharge de cette arme, j'ai vu du sang sur le mouchoir. Je ne sais si Scott avait un par-dessus ; je n'ai remarqué aucune déchirure dans le dos de son habit ni aucun tressaillement des muscles.

Questionné par M. Cornish :

Q.—Avez-vous vu quelqu'un commander au peloton du tir ?

R.—Aussitôt que le mouchoir fut levé, on épaula les fusils, et lorsqu'il tomba, les soldats visèrent apparemment sur Scott qui fut renversé par terre. Il avait, je pense, les mains liées derrière le dos.

Q.—Avez vous vu Riel ce jour-là ?

R.—Je ne m'en souviens pas ; mais c'est lui, je crois, qui ordonna à tous ceux qui ne descendaient pas à la ville de rentrer au Fort. C'est ce que je fis pour ressortir ensuite.

Transquestionné par l'hon. M. Chapleau :

Q.—Ou étiez vous quand Scott sortit du Fort ?

R.—Près de la porte.

Q.—Connaissez vous celui qui était à côté de Scott ?

R.—Non.

Q.—Savez vous si celui qui l'accompagnait ainsi, s'est rendu jusqu'au lieu où Scott s'agenouilla ?

R.—Non. Je ne me rappelle pas non plus s'il lui tenait le bras.

Q.—Ne pensez vous pas avoir juré positivement devant M. le Juge Betournay à l'enquête préliminaire qui a eu lieu au Fort, que c'était le Rév. M. Young qui accompagnait Scott à sa sortie ?

R.—Non.

Q.—Est ce votre signature qui est au bas de la deposition que je vous présente.

R.—Oui.

Q.—Vous souvenez vous si le prisonnier était accompagné des sept hommes qui sortirent du Fort ?

R.—Non.

Q.—Connaissez-vous Goulet, Guilmette et Nault ?

R.—Non.

Q.—Savez vous si le prisonnier avait des frères ?

R.—Non.

Q.—Pouvez-vous dire si le personnage qui paraissait commander, selon vous, portait des favoris ?

R.—Non.

Q.—Pouvez-vous jurer que c'est le prisonnier qui commandait le parti qui, dites-vous, fit feu ?

R.—Non, je ne puis le jurer ; je sais seulement que son nom était Lépine.

Q.—De combien de soldats se composait le peloton du tir ?

R.—Ils étaient six, je crois, et je les ai vus sortir du Fort ?

Q.—Avez vous vu Riel sortir du Fort ce matin-là, soit avant ou après le peloton ?

R.—Je ne m'en rappelle pas ; toute mon attention était captivée par l'arrivée de Scott et des soldats qui le suivaient à une petite distance en arrière. D'autres personnes ont pu sortir du Fort sans que je m'en aperçusse.

Q.—Avez vous vu Lépine sortir du Fort ?

R.—Je ne le pensé pas.

Q.—Si Lépine fut sorti du Fort en même temps qu'O'Donoghue, que vous connaissiez, ne l'auriez vous pas remarqué ?

R.—Je ne le saurais le dire, car mon attention était dirigée ailleurs.

Q.—Quel était le nombre des spectateurs présents à l'exécution ?

R.—De cent cinquante à deux cents.

Q.— Est-ce que la foule de ces gens-là fit quelque tentative pour empêcher le peloton de tir de fusiller Scott ?

R.— Non, pas que je sache.

Q.— Vous êtes-vous approché de Scott après la fusillade, et avez-vous remarqué celui des soldats qui selon vous, a tiré le coup de pistolet, et dans quelle position a-t-il tiré ?

R.— Je me suis approché de Scott avec la foule qui se pressait ; j'ai vu l'un des soldats tirer un pistolet de sa poche, je pense, se pencher sur Scott et faire feu sur lui.

Q.— Ce pistolet n'aurait il pu lui être remis par quelqu'un de la foule sans que vous en eussiez connaissance ?

R.— C'est possible, car la foule était considérable.

Q.— Avez vous entendu quelqu'un donner, de la voix, le commandement de la fusillade ?

R.— Non, j'ai vu seulement le mouvement du mouchoir dont j'ai déjà parlé.

Ré examiné par M. Cornish :

Q.—Connaissiez-vous Lépine avant l'exécution de Scott et quelle position occupait-il dans le Fort ?

R.— Je le connaissais et on l'appelait l'Adjudant-Genral.

Q.— L'homme que vous avez remarqué faire un mouvement avec son mouchoir, est-il le même Lépine qui portait le titre d'Adjudant Genéral ?

R.— Je le reconnus alors pour tel.

Q.— Regardez le prisonnier à la barre et dites nous si vous pouvez l'identifier comme étant le même Lépine dont vous parlez ?

Le témoin regarde le prisonnier avec attention et déclare qu'il pense bien que c'est le même homme, mais qu'il ne peut le jurer positivement.

(*A continuer*)

Sa Grace Mgr. l'Archeveque

Mgr. l'Archevêque est arrivé à St. Boniface mercredi soir.

Un télégramme de la Grande Fourche, daté du 17, nous disait qu'un accident assez grave empêchait Sa Grâce de descendre par la Diligence et l'obligeait d'attendre le bateau.

Nous avons eu la douleur d'apprendre à l'arrivée de Mgr. que l'accident est plus grave que nous avions aimé à le croire d'abord. Mgr. s'est malheureusement fracturé l'os du pied gauche. Le chirurgien nous assure cependant que la fracture ne peut avoir aucune conséquence grave. Nous aimons à espérer avec lui qu'une prompte guérison nous rendra bientôt notre bien-aimé archevêque.

Beaucoup de personnes attendaient Sa Grâce au debarcadère pour lui offrir leurs hommages et condoléances.